

# Nouvelles des forêts méditerranéennes

N°21 Mars 2011

## Editorial



Le Groupe Inter-académique pour le Développement (GID) ([www.g-i-d.org](http://www.g-i-d.org)), association de droit français créée en 2007, regroupe des institutions académiques (et/ou certains de leurs membres) comme les Académies des sciences de France, Italie, Maroc, Sénégal, Turquie, les Académies d'agriculture, de médecine ou des technologies de France, l'Académie arabe de l'eau, ainsi que d'autres organismes comme la Bibliothèque d'Alexandrie et l'Agence française de développement. Il a pour objet de "contribuer au perfectionnement du savoir et des compétences dans les pays en développement ou émergents" par le "renforcement des liens entre la science, les pratiques professionnelles et les attentes sociales...", c'est-à-dire le partage des savoirs sous le signe de l'excellence, de l'impartialité et de l'indépendance".

Ses cinq grands programmes concernent en grande partie ou en totalité les pays méditerranéens. C'est le cas notamment de la série de conférences scientifiques méditerranéennes Parménides (du nom du philosophe de l'Antiquité grecque), initiée par celle tenue à Paris en 2008 sur agriculture, environnement marin et changement climatique, suivie de celle de Rome en 2009 sur la santé humaine.

L'objectif de la troisième conférence, organisée à Alexandrie du 22 au 24 juin 2010, était de porter un regard prospectif sur l'interdépendance des diversités biologique et culturelle, en focalisant sur trois objets enjeux essentiels du développement méditerranéen : l'arbre (et les écosystèmes boisés), le poisson et le livre. Le symposium "arbre" était structuré autour de quatre mémoires sur, respectivement : évaluation et suivi des formations ligneuses méditerranéennes (FAO), biodiversité des ligneux (groupe de scientifiques français), espaces boisés : économie et politiques (groupe Plan Bleu - Efimed), institutions et gouvernance (Secrétaire d'Etat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc). Des discussions en atelier ont complété le symposium sur les thèmes éducation, recherche, télédétection, coopération internationale, et rôle des ONG (ce dernier sujet introduit par le président de l'AIFM).

Le contenu des conclusions et recommandations du volet "arbre" reproduites dans ce numéro paraîtra sans doute familier aux adhérents de l'AIFM. Cependant, l'objectif de la conférence n'était pas de prêcher les convaincus que nous sommes. Il était de sensibiliser les personnalités des mondes scientifique et culturel des pays méditerranéens, et par leur intermédiaire les décideurs politiques, sur la gravité trop souvent sous-estimée des conséquences de la dégradation des espaces boisés pour les populations méditerranéennes et sur les programmes de recherche et de développement nécessaires pour tenter d'y remédier. En ce sens, la conférence aura apporté une contribution utile, d'autant plus bien sûr que ses recommandations feront l'objet d'un suivi. Elles ont été présentées et commentées au cours de la 2<sup>ème</sup> Semaine forestière méditerranéenne à Avignon (5-8 avril 2011).

Jean-Paul Lanly  
Académie d'agriculture de France

## Sommaire

Editorial	1
Ca bouge à l'AIFM !	2
Adhésion et abonnement	2
Menace potentielle d'espèces invasives sur les services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens	3
3 <sup>ème</sup> Conférence scientifique méditerranéenne du GID 1 <sup>er</sup> Symposium "L'Arbre"	6
Sessions "Forêts, sociétés, territoires"	7
L'agenda des manifestations	8

## Trimestriel édité par l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes

Directeur de la publication :  
Louis Amandier  
Rédaction : Jean Bonnier, Gaëlle Fossoy,  
David Gasc, Rémi Veyrand

TEL : +33 (0)4 91 90 76 70  
FAX : +33 (0)4 91 90 71 62  
email : [info@aifm.org](mailto:info@aifm.org)  
<http://www.aifm.org>  
14, rue Louis Astouin  
13002 Marseille FRANCE

Prix au numéro : 0,90 €  
Abonnement : 3,50 €

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Dépôt légal : 3 février 2011  
ISSN : 1990-4339  
Commission paritaire : 0713 G 88420  
Imprimeur : SIRIS, 503 rue Saint Pierre, 13012 Marseille, France

## Dernièrement, l'AIFM a participé à...

**Marseille (France)  
le 9 décembre 2010**

Jean Bonnier, secrétaire exécutif, et David Gasc, chargé de projets, ont participé à la réunion du comité d'organisation de la 2<sup>ème</sup> Semaine forestière méditerranéenne.

**Avignon (France)  
le 18 février 2011**

David Gasc a pris part à la réunion du comité d'organisation de la 2<sup>ème</sup> Semaine forestière méditerranéenne.

**Burgos (Espagne)  
du 21 au 26 mars 2011**

Ana Fornazar et Mario Velamazán, administrateurs, ont représenté l'AIFM au Forum Mondial Territoire et Développement Durable, organisé par le Réseau international de Forêts Modèles.

**Avignon (France)  
le 10 février 2011**

Rémi Veyrand, chargé de mission, a assisté à la réunion de préparation de Foresterranée 2011.

**St-Etienne du Grès (France)  
le 25 février 2011**

David Gasc et Rémi Veyrand ont participé à la réunion du comité de pilotage du projet QUALIGOUV du parc naturel régional des Alpilles.

**Aix-en-Provence (France)  
le 22 mars 2011**

Rémi Veyrand ont participé à la réunion de préparation du 5<sup>ème</sup> séminaire du projet QUALIGOUV organisé conjointement par l'AIFM et l'Office national des forêts.

## Bulletin d'adhésion et/ou d'abonnement

<input type="checkbox"/> Cotisation pour les personnes physiques (10 €) et abonnement à tarif réduit au trimestriel "Nouvelles des forêts méditerranéennes" (2 €) : ..... 12 €	<b>Je souhaite recevoir mon courrier :</b> <input type="checkbox"/> en français <input type="checkbox"/> en anglais <input type="checkbox"/> par courrier électronique (lorsque le format des documents le permet)
<input type="checkbox"/> Cotisation pour les personnes morales (50 €) et abonnement à tarif réduit au trimestriel "Nouvelles des forêts méditerranéennes" (2 €) : ..... 52 €	<b>Je règle ma cotisation :</b> <input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir une facture <input type="checkbox"/> par virement (net de frais de change et de transfert) IBAN : FR76 3005 6001 9401 9454 0646 460 BIC : CCFRFRPP
<input type="checkbox"/> Cotisation seule pour les personnes physiques : ..... 10 €	<input type="checkbox"/> par chèque (à joindre à ce bulletin), seulement pour les comptes domiciliés en France
<input type="checkbox"/> Cotisation seule pour les personnes morales : ..... 50 €	<input type="checkbox"/> par <b>carte bancaire</b> , (sauf American Express)
<input type="checkbox"/> Cotisation seule pour les grandes institutions : ..... 1 000 €	Numéro : _____ Date d'expiration : ____ / ____ Trois derniers chiffres au dos de votre carte : ____
<input type="checkbox"/> Abonnement plein tarif au trimestriel "Nouvelles des forêts méditerranéennes" : ..... 3,5 €	<input type="checkbox"/> Indiquez-moi qui, dans mon pays, peut recueillir ma cotisation
<input type="checkbox"/> Dons, soutien : ..... €	E-mail professionnel / personnel (préciser) : .....
<b>TOTAL : ..... €</b>	Adresse professionnelle / personnelle (barrer la mention inutile) : .....
Nom : .....	Pays : .....
Prénom : .....	Téléphone (avec indicatif du pays) : .....
Nationalité : .....	Fax (avec indicatif du pays) : .....

# Menace potentielle d'espèces invasives sur les services rendus par les écosystèmes forestiers méditerranéens

par Roberto Crosti, c/o ISPRA, Rome (Italie)

L'exploitation forestière pour le bois de chauffage et la construction existe depuis l'antiquité dans le Bassin méditerranéen. *Cupressus* et *Juglans* étaient probablement plantés pour la production de bois alors que *Quercus*, *Abies* et *Pinus* étaient des espèces locales récoltées.

Pendant des siècles, les peuplements forestiers anciens ont été entretenus par le taillis et par une bonne gestion forestière. Puis à partir de 1960, la sylviculture à rotation courte a été lancée à travers l'Europe. Des arbres à croissance rapide sont cultivés en peuplements denses (1 000 à 2 000 plants/ha) et sont récoltés tous les 3-4 ans pour leur bois, généralement utilisé comme combustible. Les plantations se trouvent normalement sur les terres agricoles ou sur des zones dégradées, en dehors des forêts anciennes. Au cours des dix dernières années, la foresterie pour la bioénergie a connu une expansion sous forme de sylviculture à rotation courte, en partie en raison de la demande énergétique croissante dans les pays industrialisés, de l'instabilité géopolitique liée au marché des combustibles fossiles, des préoccupations concernant le réchauffement climatique et de la nécessité d'une énergie "neutre en carbone". Au-delà de l'appui national et régional, la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE) subventionne la production de biomasse végétale issue de l'agriculture et de la foresterie pour la production de bioénergie.

Des questions demeurent cependant. La sylviculture à rotation courte a besoin d'être plus respectueuse de l'environnement, pour des raisons comprenant les enjeux de sécurité alimentaire, la perte de fertilité des sols et le changement d'utilisation directe et indirecte des terres. Lorsqu'ils s'échappent, les génotypes agressifs de la sylviculture à rotation courte ont un fort impact sur les services écosys-

témiques et la biodiversité, mais également sur les peuplements forestiers (semi-) indigènes restants, y compris par des modifications de leur régénération/expansion naturelle.

## Dépistage du caractère invasif

Beaucoup d'espèces d'arbres ou d'arbustes destinés à la production de bioénergie sont sélectionnées pour les mêmes caractéristiques qui font le succès des espèces envahissantes. En fait, plusieurs espèces sont déjà considérées comme invasives "ailleurs". Dans tous les cas, un principe de précaution devrait être appliqué, même s'il n'y a pas de preuve immédiate d'évasion. Il convient également de considérer que, après la plantation, les espèces nouvellement introduites peuvent prendre beaucoup de temps pour s'échapper, se propager et s'établir d'elles-mêmes. Pour ces raisons, les espèces ou génotypes utilisés pour la sylviculture à rotation courte devraient être soumises à une évaluation préalable des risques en tant qu'invasive potentielle avant leur mise en culture, et ensuite à un programme de suivi pour les espèces qui auront réussi cette évaluation initiale.

## Politique européenne

Un des principaux objectifs de la politique énergétique de l'UE est d'augmenter les sources d'énergie durable. En 2009, l'UE a adopté une directive (2009/28/EC) visant à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables. Bien que la directive ne traite pas directement des risques d'introduction d'espèces envahissantes en Europe par l'importation ou la culture de biocarburants, elle appelle les Etats membres à surveiller l'impact des cultures de biomasse, sur les changements d'occupation des sols ou sur la biodiversité. En outre, la Convention de Berne a récemment adopté une recommandation (n°141/2009) sur les "plantes exotiques

potentiellement envahissantes utilisées comme cultures de biocarburants". Les parties contractantes doivent :

- ✓ éviter l'utilisation d'espèces qui sont déjà considérées comme invasives dans la région,
- ✓ dépister l'invasion de nouvelles espèces et génotypes,
- ✓ surveiller la propagation possible des cultures de biomasse dans les habitats naturels,
- ✓ et introduire des mesures d'atténuation appropriées pour limiter les évasions de cultures.

Les subventions de l'UE par l'intermédiaire de la PAC sont liées au respect de l'environnement. Cependant, les régimes de soutien direct aux agriculteurs ne sont pas tous conformes au cadre législatif européen sur les espèces invasives (cf. Tableau).

## Evaluation du caractère invasif

Plusieurs pays ont adopté l'évaluation formelle des risques pour identifier les espèces à haut risque, faciliter la prise de décisions sur la prévention et l'éradication et, enfin, éviter les dommages écologiques et économiques. En particulier, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) ont été impliquées dans le développement d'une "analyse du risque phytosanitaire" pour évaluer le risque potentiel de propagation d'un parasite ou d'une maladie pour les Etats membres en vertu des NIMP (Normes internationales pour les mesures phytosanitaires). Il convient de citer le système australien d'évaluation des risques contre les mauvaises herbes (*Australian Weed Risk Assessment System* (AWRAS) - [www.daff.com.au](http://www.daff.com.au)) qui a déjà été utilisé depuis plus longtemps et plus largement que n'importe quel autre modèle prédictif pour les plan-

tes invasives et a récemment été validé pour l'Europe méditerranéenne. Le système de calcul AWRAS est basé sur 49 questions portant sur diverses caractéristiques déterminant la vie typique d'une espèce et génère une valeur numérique correspondant au potentiel invasif de cette espèce. Le résultat peut être utilisé pour accepter ou refuser l'espèce à l'importation, ou comme un outil de gestion pour identifier les conditions les plus favorables à une éventuelle invasion. L'évaluation devrait être utilisée comme un outil de dépistage pour prévenir la culture d'espèces sylvoicoles à rotation courte, soit nouvelles soit peu utilisées, qui pourraient devenir invasives.

Cet outil est particulièrement recommandé pour les régions qui ont l'intention d'introduire un nouveau système de sylviculture à rotation courte. En fait, il suffit, dans le modèle australien, d'adapter les paramètres du climat et du sol pour évaluer la capacité d'invasion des cultivars sélectionnés dans une région spécifique.

L'ISPRA (Institut supérieur italien pour la recherche environnementale) a adapté le système AWRAS (avec une deuxième procédure de dépistage) pour l'Italie méditerranéenne centrale et identifié six espèces phanéropytes destinées à la bioénergie (cf. Tableau). Il a été montré que toutes ont un potentiel pour devenir invasives. Parmi elles, certaines sont déjà reconnues comme des invasives à la fois en Italie et ailleurs dans les régions méditerranéennes, tandis que d'autres, telles que les *Jatropha*, ne sont pas encore significativement cultivées. En particulier, ce dernier genre a montré sa capacité d'évasion et d'invasion des éco-

systèmes naturels dans les régions tropicales (par exemple en Afrique de l'Est). Toutefois, dans le cadre de la mise en place d'un système forestier pour la production d'huile, des expériences de terrain sont en cours dans les régions à écosystèmes méditerranéens comme la Sicile et l'Espagne sur la réponse agronomique du genre *Jatropha* (espèces et génotypes).

### Minimiser le risque de mise en place

Pour se régénérer, une espèce doit être en mesure de se disperser et de trouver un site approprié pour la germination et l'établissement des semis. Par conséquent, les espèces sylvoicoles à rotation courte potentiellement invasives ne devraient pas être plantées à proximité de sites qui peuvent servir de corridors écologiques, tels que les terres abandonnées, les zones perturbées ou les berges de rivière. En fait, la sylviculture à rotation courte a souvent été développée à proximité des rivières où les systèmes aquatiques véhiculent les propagules. Par conséquent, entre les grandes cultures et la végétation naturelle ou les corridors écologiques qui facilitent la propagation spontanée, une zone tampon devrait être établie pour agir comme une barrière biologique spécifique à la culture invasive. Dans les terres agricoles, la zone tampon peut être établie grâce à d'autres cultures (non-invasives) ou par un labour périodique du sol. Les zones tampons doivent être spécifiques (afin de réduire la dispersion du seul matériel génétique indésirable) et être calibrées en fonction de la capacité d'invasion de la culture. La largeur de la zone devrait se rapporter à la distance de dispersion de l'espèce

alors que la période de labour du sol devrait porter sur le temps minimum de régénération. Dans le cas des plantations de *Ailanthus altissima*, par exemple, une importante zone tampon de 100 mètres devrait être labourée au moins une fois tous les trois ans afin de réduire la probabilité d'implantation de cette espèce. La probabilité d'espèces végétales invasives dans un habitat naturel augmente avec le nombre de propagules et leur capacité de dispersion ; elle diminue en fonction de la distance entre la parcelle concernée et l'habitat naturel (cf. Figure).

Des techniques spécifiques de culture devraient également être mises en oeuvre pour réduire le risque que les espèces sylvoicoles à rotation courte deviennent invasives et nuisent à la forêt méditerranéenne. Par exemple l'utilisation de cultivars stériles, la plantation de boutures issues d'arbres uniquement mâles ou uniquement femelles (dans le cas des espèces dioïques), l'élimination mécanique des inflorescences, la récolte avant le développement des semences, l'utilisation de lignes de germoplasme<sup>1</sup> qui réduit la viabilité des graines et la germination. Il est également important de limiter l'évasion de propagules pendant la récolte, le stockage et le transport. Des précautions simples aideront à préserver les forêts méditerranéennes pour nos générations futures.

Contact :

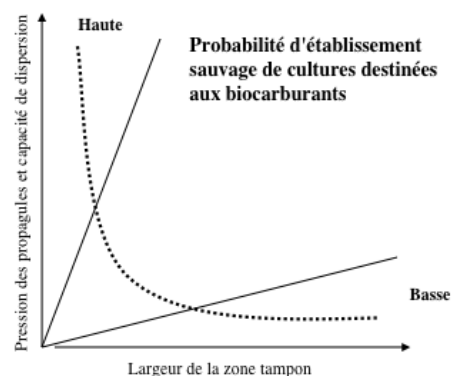
roberto.crosti@isprambiente.it

<sup>1</sup> Germoplasme : expression utilisée pour décrire les ressources génétiques, ou plus précisément l'ADN d'un organisme et les collections de ce matériel génétique.

Espèces	Note WRA	Résultat WRA	2 <sup>ème</sup> évaluation	Système de cultures établi en Italie	Aides directes de la PAC aux exploitants agricoles (CE) N. 73/2009 *			Famille
					Es	Fr	It	
<i>Jatropha curcas</i>	15	rejeté		non				Euphorbiaceae
<i>Acacia saligna</i>	12	rejeté		non			✓	Leguminosae
<i>Ailanthus altissima</i>	17	rejeté		oui				Simaroubaceae
<i>Melia azedarach</i>	12	rejeté		non				Meliaceae
<i>Paulownia tomentosa</i>	4	rejeté	évaluation supplémentaire	oui	✓		✓	Bignomaceae
<i>Robinia pseudoacacia</i>	16	rejeté		oui		✓	✓	Leguminosae

Tableau: Evaluation des risques contre les mauvaises herbes (WRA) entreprise sur certaines des espèces proposées pour la culture à rotation courte dans le Bassin méditerranéen, notes et résultats WRA (source ISPRA 2009 : Crosti R, Cascone C, Cipollaro 2009 Use of a weed risk assessment for the Mediterranean region of Central Italy to prevent loss of functionality and biodiversity in agro-ecosystems. Biological Invention).

\* (CE) N. 1120/2009 donne droit à des paiements dissociés de la PAC pour les zones de sylviculture à rotation courte, permettant aux Etats de définir d'autres variétés d'espèces appropriées. Es Espagne; Fr France ; It Italie.



## 3<sup>ème</sup> Conférence scientifique méditerranéenne du GID - 1<sup>er</sup> Symposium "L'Arbre"

La 3<sup>ème</sup> conférence GID-Parmenides consacrée à "Richesse et diversité méditerranéennes ; biologie et cultures", s'est tenue à la Bibliothèque Alexandrine (Alexandrie, Égypte) du 21 au 24 juin 2010. Elle a réuni 120 personnalités scientifiques et littéraires représentant 17 pays et 22 académies de la région méditerranéenne.

La conférence a porté ses réflexions sur trois objets, symboles d'histoire et de culture, mais aussi enjeux essentiels du développement méditerranéen : l'arbre, le poisson et le livre.

Nous relatons ici le symposium consacré à l'arbre.

### Conclusions

La région méditerranéenne constitue l'un des hauts lieux de la biodiversité du monde. Ses forêts et autres écosystèmes boisés en sont un réservoir majeur. Ils ont été façonnés par l'utilisation qu'en ont faite les nombreuses civilisations et sociétés méditerranéennes à travers l'histoire, et ils sont les porteurs des valeurs culturelles correspondantes. Ils présentent une grande spécificité par rapport aux forêts des autres régions du monde.

Outre la biodiversité qu'ils contiennent, et les valeurs culturelles qu'ils transmettent, les forêts et autres écosystèmes boisés méditerranéens fournissent une large gamme de biens et services, dont le bois et les autres produits marchands ne sont souvent pas les plus significatifs. Leurs produits marchands autres que le bois (liège, pin, plantes aromatiques, etc.) sont importants, de même que les services pour lesquels il existe des possibilités d'échange marchand, comme ceux de récréation. Cependant, les propriétaires forestiers et les populations locales ne tirent pas la part qu'il leur revient raisonnablement des bénéfices de ces

possibilités de commercialisation, et ne participent pas pleinement à la formulation et la mise en oeuvre des plans de gestion de ces ressources.

Ces écosystèmes procurent aussi d'importants biens publics autres que la biodiversité et les valeurs culturelles, telles que la protection des eaux - d'une importance vitale dans une région affectée par l'aridité et la sécheresse -, et la sauvegarde des paysages, un des éléments essentiels du maintien des activités touristiques.

Toutes ces valeurs environnementales, économiques, sociales et culturelles sont compromises par les menaces sévères et durables auxquelles ces écosystèmes sont confrontés, menaces dont les conséquences sont aggravées par les changements climatiques.

Dans les pays du nord de la Méditerranée, l'abandon de l'agriculture et l'exode rural permettent l'extension de ces écosystèmes dans les arrière-pays, mais conduisent à la disparition des activités de gestion qui accompagnaient auparavant l'agriculture, ce qui augmente les risques d'incendie. Dans les arrière-pays du sud et de l'est de la Méditerranée, leur surface est soit stabilisée, soit encore en diminution du fait surtout de l'expansion agricole, et leur dégradation plus ou moins rapide est générale par suite des différentes formes de surexploitation ou d'usage inapproprié (surpâturage, surexploitation pour le bois de feu et le charbon de bois, etc.). C'est aussi la partie de la région la plus vulnérable face aux changements climatiques. De plus, dans les zones littorales de l'ensemble du pourtour de la Méditerranée, ces écosystèmes sont défrichés pour faire place à une urbanisation rapide et dans une large mesure non maîtrisée.

La protection et la gestion

durable de ces écosystèmes constitue le moyen de maintenir et d'accroître toutes les valeurs qu'ils portent. Ceci est d'autant plus nécessaire que leur dégradation (et la perte conséquente de biodiversité) est à la fois facteur et conséquence de pauvreté dans plusieurs pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Malheureusement, les questions touchant aux forêts et autres terres boisées ont une faible priorité dans les politiques publiques au niveau national, et donc au niveau international. Leur développement durable ne bénéficie pas des moyens humains et financiers nécessaires. A cette priorité insuffisante, et liée à celle-ci, s'ajoute l'absence, à quelques exceptions près, d'instruments adéquats d'internalisation des externalités.

Cette situation défavorable est aggravée par un manque de connaissances sur la situation et de l'évolution des ressources de ces écosystèmes, sur leur biodiversité et leur fonctionnement, et sur les facteurs biophysiques et socioéconomiques qui les affectent ; ainsi que sur la gamme complète des biens et services qu'ils procurent, en termes de quantité et de valeur économique, cette insuffisance de connaissances étant plus grave en matière de produits non ligneux et de biens publics.

### Recommandations

La Conférence PARMENIDES III recommande aux pays méditerranéens :

**Pour une meilleure reconnaissance aux niveaux national et international de la richesse, diversité et spécificité des biens et services fournis par les écosystèmes boisés méditerranéens, et, plus généralement, de leur contribution significative au développement durable :**

✓ de soutenir le travail de leur communauté scientifi-

que visant à une meilleure caractérisation et évaluation de cette contribution, et en particulier de prendre part aux initiatives communes, comme celles :

- de l' "Etat de Forêts de la Méditerranée" (SOMF),
- du "Programme pour la recherche forestière européenne"<sup>1</sup> (et le renforcement de la recherche en sciences sociales)
- des programmes européens d'éducation au niveau master (MEDFOR<sup>2</sup>).

**Pour une définition plus claire des relations entre les aspects biophysiques et socio-économiques, et des moteurs de la dégradation des ressources terrestres et de la désertification, et pour de meilleures prévisions des tendances :**

- ✓ d'opter pour des méthodes plus complètes et intégrées d'évaluation et de suivi de l'utilisation des terres couvrant toutes les ressources des forêts, autres espaces boisés et parcours, et leur contribution au bien-être des populations.

**Pour mieux connaître, et gérer durablement la biodiversité des écosystèmes boisés méditerranéens dans le contexte du changement global :**

- ✓ d'établir un réseau d'aires d'étude à long terme pour le suivi de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques aux différentes échelles, depuis le niveau régional (avec l'utilisation d'instruments satellitaires à basse ou moyenne résolution) jusqu'au niveau local (exemple français de RENECOFOR<sup>3</sup>) ;

- ✓ de développer la recherche sur l'impact des principaux moteurs de changement sur la composition et de la structure des écosystèmes forestiers (climat, utilisation des terres, etc.) ;

- ✓ d'acquérir les connaissances nécessaires pour pouvoir anticiper et atténuer les conséquences du changement global par :

- l'évaluation des variations phénotypiques au sein des populations arborées,

- la stimulation de processus d'évolution (en réponse aux nouveaux modes de sélection) ;

- ✓ de promouvoir des pratiques sylvicoles diversifiant la structure génétique des peuplements boisés pour les rendre plus résistants au changement global.

**Pour mieux évaluer l'importance économique des écosystèmes boisés méditerranéens :**

- ✓ de soutenir les initiatives et projets d'estimation de la valeur économique de l'ensemble des biens et services fournis par les systèmes boisés méditerranéens, et d'amélioration de leur potentiel de marchandisation.

**Pour valoriser les connaissances ainsi approfondies sur la socio-économie de ces écosystèmes, et profiter des possibilités de coopération :**

- ✓ de développer, et d'inclure dans les instruments des politiques correspondantes, de nouveaux mécanismes financiers ou autres :

- de comptabilisation et d'internalisation des externalités (incitations fiscales et autres, lignes de crédit aux niveaux national et international, etc.), et

- d'adaptation aux risques liés à ces écosystèmes (assurances, mesures de prévention et de lutte contre les incendies, et interopérabilité et partage des moyens nationaux de lutte, etc.).

**Pour tirer de façon durable le plus grand bénéfice des nombreux biens et services des écosystèmes forestiers méditerranéens :**

- ✓ de mettre en oeuvre des stratégies de gestion intégrée des terres, basées sur des approches participatives par territoire ; et, à cette fin,

- ✓ de fournir un appui aux groupements concernés constitués sur une base volontaire (associations de propriétaires forestiers, ONG locales).

**Pour aider au financement de la protection et de**

**la gestion durable des écosystèmes boisés méditerranéens :**

- ✓ de faire prendre en compte les besoins spécifiques des zones arides et semi-arides dans les négociations internationales sur les changements climatiques, particulièrement celles du Partenariat Mondial pour le REDD+<sup>4</sup> et d'autres mécanismes tels que le FCPF<sup>5</sup> de la Banque mondiale, le GEF etc.

**Pour accroître la priorité donnée aux niveaux national et international à la protection et à la gestion durable des écosystèmes boisés méditerranéens :**

- ✓ d'instituer un processus au niveau ministériel du type de la MCFPE<sup>6</sup> pour l'Europe, ou de la COMIFAC<sup>7</sup> pour l'Afrique Centrale, qui ont prouvé leur utilité en matière de conservation, mise en valeur et gestion forestières, et de coopération dans ces domaines. Ce processus pourrait être rattaché le moment venu à l'UpM.

Pour plus d'informations : <http://g-i-d.org/spip.php?article83>

<sup>1</sup> Mediterranean Forests Research Agenda

<sup>2</sup> Mediterranean Forestry and Natural Resources Management

<sup>3</sup> Réseau National de suivi à long terme des ÉCOsystèmes FORestiers

<sup>4</sup> Réduction des Emissions résultant du Déboisement et de la dégradation forestière dans les pays en Développement: un mécanisme de financement de compensation pour les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Le signe "+" caractérise une version plus récente prenant en compte la conservation et la gestion durable des forêts et bénéficiant aux parties prenantes locales, et pour laquelle, au début du mois de juin, 4 milliards US \$ avaient été promis pour la période 2010-2012.

<sup>5</sup> Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (en anglais : Forest Carbon Partnership Facility)

<sup>6</sup> Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts en Europe (en anglais : Ministerial Conference on Protection of Forests in Europe)

<sup>7</sup> COMmission des Forêts d'Afrique Centrale

# Sessions "Forêts, sociétés, territoires"

2<sup>ème</sup> Semaine forestière méditerranéenne, 5-8 avril 2011, Avignon (France)

Les 5 et 8 avril derniers, dans le cadre de la deuxième Semaine forestière méditerranéenne, à Avignon, l'AIFM a co-organisé les sessions "Forêts, sociétés et territoires" (FST), en partenariat avec le Plan Bleu, le Réseau méditerranéen des forêts modèles (RMFM), l'Association des propriétaires forestiers méditerranéens (ArcMed), l'association internationale des Communes forestières, les pays membres du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes (Maroc, Algérie, Tunisie, Syrie, Liban et Turquie) et le comité Silva Mediterranea de la FAO.

## Contexte et justification

Le caractère multifonctionnel des forêts méditerranéennes requiert le développement d'approches intégrées en matière de gestion, à fortiori dans une perspective d'adaptation au changement climatique. Cela nécessite une collaboration renforcée non seulement entre le secteur forestier et les autres secteurs concernés (eau, agriculture, énergie, tourisme, environnement, aménagement du territoire...) mais aussi entre les nombreux acteurs territoriaux (propriétaires forestiers, éleveurs, agriculteurs, associations environnementales, élus locaux, gestionnaires d'espaces naturels, grand public...), en vue d'une gestion participative des territoires ruraux méditerranéens.

Pour répondre à une forte demande locale, se sont développées ces dernières années des initiatives visant à favoriser les échanges sur les approches territoriales et intersectorielles de la gestion forestière en Méditerranée. C'est notam-

ment le cas du projet "Qualigouv" de l'AIFM, du projet "Forêt modèle" du RMFM, ou encore du Groupe de travail n°3 du comité Silva Mediterranea "Forêts méditerranéennes et développement durable" et de son Plan d'action issu des recommandations du forum de Rabat en 2005.

Ainsi, on est passé d'une situation où les débats sur les questions forestières avaient principalement lieu au niveau des Etats (ministères en charge des forêts) vers une réflexion désormais ouverte aux acteurs locaux de l'environnement, aux collectivités territoriales, aux organisations socio-professionnelles et aux associations ou ONG concernées.

## Premiers résultats

Ces sessions FST ont constitué, pour les techniciens comme pour les décideurs locaux, une occasion de partager les bonnes pratiques, les méthodes et outils de planification et de gestion, les réseaux, les expériences pilotes... Ces échanges ont permis de recueillir leurs préoccupations et leurs attentes afin d'élabo-

rer progressivement une vision partagée pour la gestion durable des forêts et autres espaces boisés méditerranéens. Des recommandations et des bonnes pratiques de gouvernance au sein de nos territoires ont pu être dégagées lors de la synthèse finale.

Les sessions FST ont permis :

- ✓ l'émergence d'une approche décloisonnée de la gestion forestière par les "forestiers" du Bassin méditerranéen ;
- ✓ l'identification de bonnes pratiques de gouvernance et de leurs modalités de transfert ;
- ✓ des échanges avec les représentants de la société civile ;
- ✓ l'orientation des priorités d'action et des travaux du comité Silva Mediterranea.

Ces sessions ont rassemblé près d'une centaine de participants, professionnels ou particuliers, élus, propriétaires, scientifiques, porteurs de projets, gestionnaires, associations...

Une synthèse sera publiée et diffusée fin 2011.

### Session 1 (5/04/11) :

- ▶ 14h30 : Présentation des sessions FST (Plan Bleu/AIFM)
- ▶ 14h45 : Témoignages d'expériences territoriales de gestion participative (Maroc, Liban, Italie, Turquie)
- ▶ 15h30 : Débat ouvert

### Session 2 (5/04/11) :

- ▶ 17h00 : Présentation de 2 exemples de démarches : *Méthode d'analyse systémique et prospective de durabilité* "Imagine" (Plan Bleu) et *Concept de Forêt Modèle* (RMFM)

### PROGRAMME DES SESSIONS

- ▶ 17h30 : Analyse critique de 2 dispositifs de gouvernance territoriale forestière : *Charte forestière de territoire* en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France) et *MasterPlan* dans la Région de Murcie (Espagne)
- ▶ 18h00 : Débat ouvert

### Session 3 (8/04/11) :

- ▶ 9h00 : Synthèse des sessions 1 et 2
- ▶ 9h30 : Formulation des conclusions et de recommandations
- ▶ 10h00 : Discussion

# Les forêts méditerranéennes, on en parle !

Pour plus de détails et des informations régulièrement mises à jour, n'oubliez pas de consulter l'agenda sur notre site web ([www.aifm.org](http://www.aifm.org)).  
Et n'hésitez pas à nous tenir informés de toutes les manifestations qui ne figurent pas sur cet agenda, il n'en sera que plus complet !

## 2<sup>ème</sup> Semaine forestière méditerranéenne

Du 5 au 8 avril 2011 - Avignon (France)

Contact pour informations générales : [mercedes.rois@efi.int](mailto:mercedes.rois@efi.int)

**En particulier, les sessions "Forêts, sociétés, territoires" seront organisées par l'AIFM et le Plan Bleu**

Contact pour ces sessions : [david.gasc@aifm.org](mailto:david.gasc@aifm.org)

## Assemblée générale de l'AIFM

9 avril 2011 - Marseille (France)

Contact : [info@aifm.org](mailto:info@aifm.org)

## ECOSUD 2011 : 8<sup>ème</sup> Conférence internationale sur les écosystèmes et le développement durable

Du 13 au 15 avril 2011 - Alicante (Espagne)

Site web : <http://www.wessex.ac.uk/11-conferences/ecosud-2011.html>

## IUFRO 2011 : Changements globaux et santé des forêts : nouvelles menaces, nouvelles stratégies

Du 23 au 28 mai 2011 - Cantabria (Espagne)

Site web : <http://www.iufro2011.com>

## 5<sup>ème</sup> Séminaire du projet de coopération européenne Qualigouv

Du 24 au 27 mai 2011 - Avignon (France)

Contact AIFM : [david.gasc@aifm.org](mailto:david.gasc@aifm.org)

Contact ONF : [philippe.bourdenet@onf.fr](mailto:philippe.bourdenet@onf.fr)

## Tournée annuelle de Forêt Méditerranéenne

Du 1<sup>er</sup> au 6 juin 2011 - Région Calabre (Italie)

Contact : [contact@foret-mediterraneenne.org](mailto:contact@foret-mediterraneenne.org)

## MEDPINE 4 : 4<sup>ème</sup> Conférence internationale sur les pins méditerranéens

Du 6 au 10 juin 2011 - Avignon (France)

Site web : <https://colloque.inra.fr/medpine4/Francais>

## Atelier REGEFOR : Les services écosystémiques rendus par les forêts

Du 14 au 16 juin 2011 - Champenoux (France)

Site web : <http://www.nancy.inra.fr/regefor>

## Politiques, programmes et projets de lutte contre la désertification : quelles évaluations ?

Du 29 au 30 juin 2011 - Montpellier (France)

Site web : <http://www.csf-desertification.org/index.php/actu/131-seminaire-2011-evaluation-lutte-desertification>

## XII<sup>ème</sup> Conférence MEDECOS

Du 6 au 9 septembre 2011 - Los Angeles (USA)

Site web : <http://www.ioe.ucla.edu/news/article.asp?parentid=9298>

## 2<sup>ème</sup> Rencontre sur la gestion des suberaies et la qualité du liège

Du 17 au 19 octobre 2011 - Jijel (Algérie)

Contact : [jijelmedsuber@yahoo.fr](mailto:jijelmedsuber@yahoo.fr)

## Foresterrané 2011 "Usages, biodiversité et forêt méditerranéenne"

Du 17 au 18 novembre 2011 - Etang des Aulnes (France)

Site web : <http://www.foret-mediterraneenne.org/evts2.htm>

Ce numéro a été publié avec l'aide des partenaires suivants :

